



ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2018-10-CV-n° 90

Objet : **Réglementation de la circulation et du stationnement sur la commune d'Azé du 15 octobre 2018 pendant 62 jours calendaires**
– Travaux de déploiement de la fibre optique, tirage et raccordement.

Le maire de la commune d'Azé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route et le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de la société SPIE CityNetworks pour ses sous-traitants en vue de réaliser des travaux de déploiement de la fibre optique, tirage et raccordement.

Considérant que la réglementation du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer pour des raisons d'ordre public, d'intérêt général et de sécurité, la circulation et le stationnement sur la commune d'Azé du 15 octobre 2018 pendant 62 jours calendaires,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La circulation sera sur chaussée rétrécie ou interdite ou alternée (par feux ou par panneaux) ou déviée : rue de Terre Rouge, route de Châtelain, rue des Grives, rue de Château-Gontier, rue de Chant d'Oiseau, Rue des Frênes, rue du Verger, rue des Châtaigniers, rue des Néfliers, rue de Saint Aventin, rue du Val de Loire, route de Coudray, rue du Val vert, rue des Granits, allée de la Chênaie, La Petite Chênaie, rue de l'Échalier, rue de la Claverie, rue du Douet, rue du Petit Tertre, rue de Beauséjour, rue Jeanne Vivez, rue de la Fougetterie à compter du 15 octobre 2018 pendant 62 jours calendaires, à l'occasion de travaux d'ouverture de chambres télécom et d'armoires fibre, du tirage de câble optique ainsi que le raccordement de boîtiers optiques.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier : rue de Terre Rouge, route de Châtelain, rue des Grives, rue de Château-Gontier, rue de Chant d'Oiseau, Rue des Frênes, rue du Verger, rue des Châtaigniers, rue des Néfliers, rue de Saint Aventin, rue du Val de Loire, route de Coudray, rue du Val vert, rue des Granits, allée de la Chênaie, La Petite Chênaie, rue de l'Échalier, rue de la Claverie, rue du Douet, rue du Petit Tertre, rue de Beauséjour, rue

Jeanne Vivez, rue de la Fougetterie à compter du 15 octobre 2018 pendant 62 jours calendaires, à l'occasion de travaux d'ouverture de chambres télécom et d'armoires fibre, du tirage de câble optique ainsi que le raccordement de boîtiers optiques.

Article 3 : La société SPIE CityNetworks et ses sous-traitants sont chargés de poser la signalisation appropriée pour la mise en place de l'interdiction de stationnement et de circulation ainsi que de l'information aux riverains. L'accès des riverains devra être maintenu.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la société SPIE CityNetworks .

Ampliation du présent arrêté sera adressée par le maire à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de Château-Gontier,
 - M. le responsable du Centre de Secours, rue Pierre et Marie Curie à Château-Gontier,
 - M. le responsable du SMUR, Centre Hospitalier du Haut Anjou à Château-Gontier,
 - M. le responsable des services techniques de la commune d'Azé,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à AZÉ, le 05 octobre 2018

Le maire,

Pascal Mercier